

Affaires économiques

La **direction des Affaires économiques** (connue sous le sigle DAE) date de 1983 ¹. Elle succède à la direction des Services communs ² créée en 1976 ³ elle-même remplaçante de la **sous-direction de la Gestion hospitalière**.

La **direction des Affaires économiques** s'organise autour de deux services : le service des approvisionnements hôteliers et médicaux, le service de l'administration et de la gestion économique. Elle se charge de l'élaboration et de l'application de la politique d'approvisionnement des établissements.

La politique de déconcentration de l'Assistance publique redéfinit les actions de la direction. Elle garantit son rôle dans la politique d'approvisionnement ; elle lui assigne également une fonction d'assistance, en terme de conseils et de suivi. Elle anime l'ensemble de la politique logistique des établissements, en partenariat avec eux et avec les services industriels et commerciaux ⁴.

Composée de deux services majeurs (une structure centrale et les services industriels et commerciaux), la **direction des Affaires économiques** est supprimée en 1991.

Sur l'activité de cette direction, vous prouverez de multiples données dans les recueils des arrêtés et circulaires de l'administration hospitalière (dits RAC). Ils contiennent des textes officiels produits par la DAE ⁵ et des arrêtés directoriaux relatifs à la DAE ⁶.

1. Voir l'arrêté directorial n° 83-2391 du 27 juin 1983 relatif à l'organisation de la direction des Affaires économiques.

2. Le directeur des services communs est responsable de plusieurs services : la pharmacie centrale ; le magasin central hôtelier ; la centrale d'approvisionnements alimentaires ; les blanchisseries ; le garage, les ambulances et les ateliers centraux ; le centre horticole. Si vous souhaitez en savoir plus sur ces services, reportez-vous, dans ce guide du chercheur, aux notices consacrées aux services généraux.

3. Voir l'article 2 de l'arrêté directorial n° 76-2125 du 20 juillet 1976, portant organisation des services centraux de l'administration générale de l'AP-HP.

4. RAC, article 2 de l'arrêté directorial n° 89-4176 du 20 décembre 1989 (1 J 69, p. 332-334).

5. À titre d'exemple, vous pouvez consulter des notes de service relatives à la consommation de viande hachée crue dans les hôpitaux (1 J 68, p. 452).

6. Voir notamment l'arrêté directorial n° 88-0773 du 26 février 1988, réorganisant la direction des Affaires économiques et le nouvel organigramme de ce service (1 J 68, p. 223-226).

Fonds d'archives

Administration

- Notes et rapports du directeur général sur la collation de nuit des agents de veille ; rapport sur l'activité de la section, de contrôle des services économiques ; note sur les postes hospitaliers de transfusion, sur la comptabilité du sang et sur la composition du casse-croûte aux donneurs. Extraits de circulaires et notes des directeurs d'établissements hospitaliers au chef des services économiques, au sujet du casse-croûte ; rapport au directeur général sur certaines revendications présentées par les chauffeurs d'usine, 1908-1955. (819 FOSS 1), 1 liasse.

- Dossiers relatifs aux marchés publics, 1977-1986. (1 W ; 2 W ; 3 W ; 4 WV).

- Rapport de la DAE sur l'hygiène en restauration hospitalière, 1983. (515 W 487), 1 pièce, impr.

- Rapports de la DAE (service de l'administration et de la gestion économique) sur les coûts d'utilisation comparés de certains articles de linge utilisés en bloc opératoire, 1987. (515 W 516-517), 2 pièces, impr.

- Revue de presse réalisée par la DAE sur la blanchisserie, le nettoyage, les médicaments, l'informatique, la restauration et les marchés publics, 1988. (515 W 521), 1 pièce, impr.
- Revue de presse établie par la DAE, sur le contrôle qualité, les achats publics, les nouveaux produits, les médicaments, la restauration, le linge et l'hygiène, 1988. (515 W 522), 1 pièce, impr.
- Revue de presse par la DAE, sur la logistique, les marchés publics, les médicaments, les équipements et la restauration, 1989. (515 W 523), 1 pièce, impr.